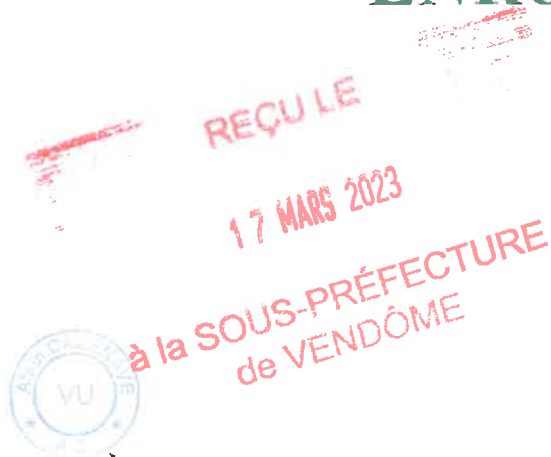


ENROBES A.C.R.



SOUS PREFECTURE DE VENDOME

8 Place ST Martin

41102 VENDOME CEDEX

Pezou,

Le 13 Mars 2023

Objet : AR 1A 195 870 6268 4
Dossier ICPE
Commune d'Epuisay 41

Monsieur le Sous-Préfet,

Suite à nos échanges téléphoniques et votre courrier du 17/10/2022, je vous informe que le projet d'option 1 n'est pas envisageable, la communauté de communes des collines du perche ayant déclassé ce terrain de AUI en AUX et 2 AUX, cela est d'autant plus regrettable qu'il a le gaz naturel, et l'électricité moyenne et haute tension sont proches il faut traverser la route.

Concernant l'option N° 2 après analyse et consultation de divers conseils, j'ai décidé de ne pas utiliser cette option. En effet je ne vois pas comment l'opinion public réagirait si j'obtenais un accord, sur ce dossier, alors qu'il pense tous que le refus est sans recours, ce qui semble pas être le cas. Je pense cette décision est juste et sache de ma part.

Cependant je vous informe qu'a ce jour, j'ai travaillé sur un nouveau dossier que j'entends déposer, avant mi-mars.

Cette décision rejoint les propos de madame Chapey lors d'un entretien téléphonique en juin 2022, m'informant que monsieur le Préfet avait proposé au maire monsieur Deniau, une alternative expirant en juillet 2022, pour me proposer un autre terrain ?

Suite au mail établi par madame le sous-préfet en date du 14 juin 2022, pour voir la faisabilité sur Cormenon et voyant bien que le classement ne le permettait pas (la parcelle C212 est en AUX (1) elle a proposé verbalement que je redépose un dossier qui serait selon ces propos examiner en procédure accélérée ? et j'obtiendrais l'autorisation.

Je vous fais part d'un courrier envoyé à la préfecture de Blois, le 7 avril 2022 resté sans réponse (2), je porte à votre connaissance également un courrier du 7/02/2023 de service des impôts de Blois demandant 385,00 € de réajustement de la cotisation foncière des entreprises pour ENROBE ACR n'ayant aucune activité faute d'autorisation. C'est pas clair, mis au nom de la SARL LEFEVRE, avec N° de siret de celle-ci et plus de 500.000€ de chiffre d'affaire sont complètement faux (3).

A ce jour, au vu des sommes engagées et du temps consacrés à ces dossiers, il est regrettable de ne pouvoir entreprendre en France, j'aurais préféré que mon dossier soit traité en autorisation plutôt qu'en enregistrement.

Je vous fais part du dossier que j'ai fait sur la commune de ST Firmin des près en 2008, et qui suite au changement de maire à échoué, ce dernier se refusant de me donner l'accord de rejet des E.P sur le réseau public. Curieusement un bâtiment s'est monté à l'endroit exact de ce que j'avais prévu dans mon dossier, occupant au plus 2000 m², avec la zone de circulation, le reste en broussaille et arbuste dense sur 5000 m² environ, las encore quel gachis, c'est le contribuable qui a payé l'aménagement de la zone : gaz naturel, eau EDF, Tél, EU, EP, route j'ai investi près de 20.000,00€ à fond perdu. (4)

Je découvre ce jour lundi 20/02/2023 à 9h30, en passant sur la commune d'Epuisay sur la ZA de la Cousinières ou j'ai mon projet qu'un permis est affiché, en lisant, je constate que la hauteur indiquée est de 10,30 m alors que le règlement du lotissement précise 10,00m, et pour ce motif de hauteur mon permis a été annulé, j'ai du le refaire. Les textes doivent être identiques pour toute personne, ce qui n'est pas le cas. (5)

Je ne suis pas seul dans ce cas, je sors du sujet de mon courrier mais ai à cœur de vous faire du disfonctionnement des services de l'état ou des textes et articles de loi.

-Usine de fabrication de gâteaux en Bretagne plus de 500 emplois démarche administrative commencée, il y a plus de 5 ans et pas d'accord, abandon du projet et construction au Portugal

-Usine de fabrication de laine de verre dans le Nord de la France, projet soumis à autorisation, commissaire enquêteur : avis défavorable préfet : accord de l'ICPE et mise au T.A du maire parce que ce dernier refuse d'accorder le permis de construire.

-Usine de transformation de saumon : accord du maire au début collectif d'opposant, le maire n'est plus d'accord ? (diffusé sur TF1 et FR3 aux heures de grandes audiences)

Idem pour le projet d'élevage de saumon en aquitaine : collectif d'opposant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le sous-préfet expression de ma haute considération distinguée.

M. LEFEVRE

